

## CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION LEADER

### Principe de la grille de sélection

La grille de sélection des projets candidats au Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), validée par le Comité de Programmation du GAL Terres de Lorraine, a été mise en place pour élaborer une procédure de sélection transparente et non discriminatoire des opérations soutenues (R1303/2013-art34.3b). Cette grille doit permettre la sélection des projets répondant pleinement aux objectifs du programme LEADER. L'analyse des dossiers de demande de subvention conduit à préciser les 5 principes suivants :

- Territoire
- Partenariat / Citoyenneté
- Innovation
- Economie
- Transition

### Sélection des projets

La sélection des projets se fait sur la base d'une notation à partir des critères inscrits dans cette grille. Cette grille conduit à l'attribution d'une note. La note, déterminée par la moyenne des notes des membres du comité de programmation, est prise en compte pour la modulation de l'aide. Les projets atteignant une note minimale, dont le seuil est fixé par le comité de programmation, seront sélectionnés et l'aide sera modulée en fonction de la note globale obtenue.

### Principe de modulation

La modulation applicable est la suivante :

- entre 24 et 20, l'aide LEADER est de **100% de l'aide maximum** réglementaire
- entre 19 et 16, l'aide LEADER est de **85% de l'aide maximum** réglementaire
- entre 15 et 12, l'aide LEADER est de **70% de l'aide maximum** réglementaire
- entre 11 et 0, le dossier n'est pas sélectionné

Les projets n'atteignant pas cette note minimale seront ajournés. Dans ce cas, le porteur de projet pourra présenter une 2<sup>e</sup> fois son dossier. Si la note minimale n'est toujours pas atteinte, le dossier sera alors rejeté.

*Pour rappel :*

- *le projet présenté remplit les conditions de recevabilité et d'éligibilité à la stratégie LEADER*
- *l'aide maximum réglementaire est de 90 % de l'aide publique totale (dans la limite des plafonds en fonction des fiches action)*



# Grille de sélection des projets LEADER GAL Terres de Lorraine



Comité de programmation						
<u>Intitulé du projet</u> :			<u>NOM- PRENOM</u> :			
.....			.....			
<u>Porteur du projet</u>						
.....						
Critères		Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas d'accord	Remarques
		<b>3</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	(synthétique)
<b>TERRITOIRE</b>	<b>1. Le projet répond aux objectifs de la fiche action</b>					
	<b>2. Le projet a un impact sur l'ensemble du territoire</b>					
<b>PARTENARIAT CITOYENNETE</b>	<b>3. Le projet dispose d'une dimension partenariale / collective</b>					
	<b>4. Le projet comporte une dimension citoyenne et solidaire</b> (dimension participative, responsabilité, initiative citoyenne, solidarité)					
<b>INNOVATION</b>	<b>5. Le projet est innovant</b> (nouveau produit ou service, nouvelle méthode pour faire, liens entre secteurs éloignés, nouvelle organisation)					
<b>ECONOMIE</b>	<b>6. Le projet a des retombées économiques sur le territoire</b>					
<b>TRNSITION</b>	<b>7. Le projet s'inscrit dans la transition</b> (relocalisation, résilience, collaboration, économe dans la ressource)					
<b>TOTAL / 24</b>						



# Grille de sélection des projets LEADER GAL Terres de Lorraine



## Information sur les critères de sélection

CRITERES		ARGUMENTS	NOTE
Territoire	1. Le projet répond aux objectifs de la fiche action	<p><b>Arguments :</b></p> <p><b><u>Objectifs de la fiche action 5 : Franchir un palier dans la mise en économie du potentiel touristique</u></b></p> <p><b><u>Objectifs stratégiques</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Renforcer l'attractivité touristique et la mise en économie du territoire</li><li>- Faire de la boucle de la Moselle une nouvelle destination touristique</li><li>- Faire de la route touristique des Côtes de Toul une nouvelle destination touristique</li><li>- Accompagner la montée en gamme des sites structurants mentionnés à la rubrique 1.A</li><li>- Relier les différents niveaux de l'offre touristique</li><li>- Conforter une ingénierie locale de développement touristique</li><li>- Soutenir l'émergence d'une offre d'hébergement diffuse et qualitative</li></ul> <p><b><u>Objectifs opérationnels</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Développer les itinéraires touristiques structurants: boucle de la Moselle étendue à l'itinéraire Charles le Téméraire, route des Côtes de Toul</li><li>- Accompagner la mise en tourisme du patrimoine (industriel, militaire, de loisirs et naturel) du territoire</li><li>- Favoriser la professionnalisation des sites touristiques et les synergies économiques entre les sites</li><li>- Diffuser les dynamiques<ul style="list-style-type: none"><li>o en organisant des circuits d'itinérance douce entre les différents niveaux de sites</li><li>o en créant des produits touristiques qui intègrent les différents niveaux de l'offre touristique</li><li>o en accompagnant l'hébergement diffus, qui irrigue le territoire (hébergement de randonneurs, gîtes et chambres d'hôtes)</li></ul></li><li>- Aider à la mise en marché de la destination Terres de Lorraine en articulation avec l'échelle métropolitaine sud Meurthe et mosellane</li></ul>	<p>- 0 point : Il ne répond à aucun objectif</p> <p>-1 point : Il répond à 1 objectif</p> <p>-2 points : Il répond à au moins 2 objectifs</p> <p>-3 points : Il répond à plus de 2 objectifs</p>
	2. Le projet a un impact sur l'ensemble du territoire	<p><b>Arguments :</b></p>	<p>- 0 point : Impact très localisé</p> <p>- 1 point : Impact sur plus de 10 communes</p> <p>- 2 points : Impact à l'échelle intercommunale</p> <p>-3 points : Impact à l'échelle du Pays ou au-delà</p>



# Grille de sélection des projets LEADER GAL Terres de Lorraine



<b>Partenariat Citoyenneté</b>	3. Le projet dispose d'une dimension partenariale / collective	<b>Arguments :</b>	- 0 point : Il est porté par le maître d'ouvrage seul - 1 point : Il associe 1 partenaire - 2 points : Il associe 2 partenaires - 3 points : Il associe plus de 2 partenaires
	4. Le projet comporte une dimension citoyenne et solidaire	<b>Arguments :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Il éduque à la citoyenneté</li><li>- Il encourage les solidarités de proximité et la culture de coopération</li><li>- Il valorise l'engagement des citoyens</li><li>- Il réduit les inégalités</li></ul>	
<b>Innovation</b>	5. Le projet est innovant	<b>Arguments :</b> <p>L'Union Européenne définit l'innovation dans le programme Leader selon 4 critères</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Le projet participe à l'émergence de nouveaux produits et services qui incorporent les spécificités locales</li><li>2. Le projet est innovant dans sa méthode permettant de combiner entre elles les ressources humaines, naturelles et/ou financières du territoire conduisant à une meilleure exploitation de son potentiel endogène</li><li>3. Le projet est mis en œuvre grâce à une collaboration entre différents secteurs de l'économie traditionnellement et / ou du domaine public</li><li>4. Le projet présente une forme originale d'organisation et d'implication de la population locale dans le processus décisionnel et de mise en œuvre du projet</li></ol>	- 0 point : Le projet n'a de lien évident avec aucun des 4 caractères pilotes -1 point : Le projet répond à 1 caractère - 2 points : Le projet répond à 2 caractères - 3 points : Le projet répond à plus de 2 caractères
<b>Economie</b>	6. Le projet a des retombées économiques sur le territoire.	<b>Arguments :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Il maintient ou crée de l'emploi</li><li>- Il se traduit par une augmentation du chiffre d'affaire</li><li>- Il propose de nouveaux produits ou services aux consommateurs du territoire</li><li>- Il crée des synergies économiques avec d'autres activités locales (logique de boucle)</li><li>- Il renforce l'économie de proximité</li><li>- Leader a un effet levier sur le projet</li><li>- Il valorise des ressources locales</li><li>- Il valorise les savoir-faire locaux</li><li>- Il valorise le terroir énergétique pour la production d'énergie renouvelable</li><li>- ...</li></ul>	
<b>Transition</b>	7. Le projet s'inscrit dans la transition (relocalisation, résilience, collaboration)	<b>Arguments :</b> <p>La transition est abordée ici comme un processus s'appuyant sur la « biodiversité » du territoire pour absorber les chocs et amorcer les changements vers un mode de développement plus sobre, plus solidaire, qui tire le meilleur parti de son écosystème pour recréer des richesses.</p>	



# Grille de sélection des projets LEADER GAL Terres de Lorraine



		<ul style="list-style-type: none"><li>- Le projet relocalise des activités économiques (alimentation, énergies renouvelables,...),</li><li>- Le projet renforce l'autonomie du territoire</li><li>- Le projet répond aux nouvelles attentes des consommateurs</li><li>- Le projet est économe dans l'usage de la ressource (réduction de la consommation d'énergie et émissions de CO2, recyclage des matières, réemploi, préservation des ressources naturelles, ...)</li><li>- ...</li></ul>	
--	--	--	--